

SERVICES TECHNIQUES ☎ 02.47.91.50.09 accueilst@mairieloches.com

DEMANDE D'AUTORISATION DE VOIRIE Pour Occupation du Domaine Public à l'occasion de travaux

A retourner aux Services Techniques 8 jours avant le début des travaux

ENTREPRISE :		
NOM : Prénom :		
Adresse:		
Code Postal/Ville :		
Téléphone/Portable : Fax :		
Email :		
Agissant en qualité de □ propriétaire □ entreprise □ Sollicite pour mon compte □ Pour le compte de		
Adresse des travaux :		
Date d'intervention : du à à à		
RAISON DE L'OCCUPATION Réfection d'une toiture Ravalement façade Travaux intérieurs Création d'un accès bateau Clôture Travaux urgents	NATURE DE L'OCCUPATION □ Echafaudage : □ façade □ suspendu □ roulant □ Benne à gravats □ Dépôt de matériaux □ Cabane de chantier □ Nacelle □	
Autorisation	n d'Urbanisme	
Il ne sera délivré aucun arrêté temporaire sans autorisation préalable fournie par le Service Urbanisme		
□ DP n°	☐ PC n°	
MESURES DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT SOUHAITEES		
☐ Circulation alternée ☐ Manuelle (piquets K10) ☐ Panneaux B15/C18 ☐ Feux tricolores ☐ Chaussée restreinte ☐ Fermeture à la circulation (fournir un itinéraire	☐ Stationnement – Nombre de places :	

<u>Validité</u>: les autorisations de voirie sont précaires et révocables. Elles sont délivrées à titre personnel pour une durée déterminée. Elles peuvent être retirées dans l'intérêt de la gestion de voirie, pour sauvegarder d'autres intérêts à caractère général et si le bénéficiaire ne respecte pas les prescriptions contenues dans l'autorisation.

<u>Obligation du bénéficiaire</u>: responsabilité des ouvrages et des matériels stationnés, obligation de signalisation de jour comme de nuit, mise en place de protections pour les usagers de la route et les piétons, obligation de réparer les dégâts éventuels causés à la chaussée, obligation d'affichage de l'autorisation, etc...

Demande faite le	
Signature	